



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Aigle - Séance du 28 juin 2023

Le Conseil communal d'Aigle

- **Vu** le préavis 2023-07, relatif à la réponse au postulat de Mme M.-D. Genoud-Champeaux (PSA & Consorts), déposé le 17 juin 2022 et intitulé « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? pourquoi pas ! » ;
- **Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De prendre acte de la réponse au postulat de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux (PSA & Consorts) : « Gratuité des transports publics aiglons pour sa population, à commencer par les enfants et les seniors ? Pourquoi pas ! » ;
2. De prendre acte du train de mesures prévues par la Municipalité pour 2023 et à partir de 2024 ;
3. De prendre acte qu'en cas d'acceptation des conclusions du préavis municipal, le montant de CHF 106'000.- au maximum pour 2023 sera porté au compte de fonctionnement 2023 ;
4. De prendre acte que dès 2024, ce montant sera porté au budget annuel, à hauteur de CHF 120'500.- par an.

Ainsi délibéré en séance du vingt-huit juin deux mille vingt-trois.

Le président

Pierre CALORE



La secrétaire

Véronique DELADOEY